

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 AVRIL 2012**



OBJET :	Fiscalité -Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Vote du taux
----------------	--

Compte tenu des bases de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et du produit attendu par le SMICTOM pour l'exercice 2012, le Président propose au conseil communautaire de maintenir le taux de 13,80 % sur toutes les communes de Cœur de Sologne.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

OBJET :	Fiscalité - Décision modificative du Budget 2012
----------------	---

Le produit attendu du SMICTOM, avec un maintien du taux à 13,80 % s'élèvera à 998 265 €. Le budget le prévoyait à 980 000 €. Le Président propose au conseil communautaire de modifier le Budget Primitif 2012 comme suit :

▪ Dépense 812/739118 :	+ 18 265
▪ Recette 812/7331 :	+ 18 265

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité la modification du budget 2012.

OBJET :	Fiscalité - Taux d'imposition des taxes locales
----------------	--

L'état de notification des bases de Cœur de Sologne laisse apparaître une augmentation « naturelle » par rapport à 2011.

Le prélèvement au titre du fonds de garantie individuelle de ressources reste bloqué au montant de l'année dernière soit 707 524 €.

Le souhait validé en commission des finances lors de l'étude du budget primitif 2012 est de maintenir les taux afin de ne pas augmenter la pression fiscale.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'adopter les mêmes taux d'imposition qu'en 2011 soit :

→ cotisation foncière des entreprises :	20,30 %
→ taux liés au transfert de fiscalité départementale :	
- taxe d'habitation :	9,49 %
- taxe foncière sur le non bâti :	2,86 %

OBJET : Piscines - Saison 2012 - Dates et horaires d'ouverture

Le Président propose au conseil communautaire de fixer les périodes d'ouverture des piscines intercommunales du 17 mai au 31 août 2012 inclus.

Les horaires 2012 sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Ouverture de la piscine de Nouan-le-Fuzelier (Mai - Juin)

	9h	9h40	10h30	11h30	12h	14h	15h	16h	16h45	17h45	19h
lundi											
mardi									Animation : École de Natation		
mercredi			Créneau 3ème âge / Nageurs								
jeudi											
vendredi											
samedi											
dimanche											

	Horaires Public		Animation Coeur de Sologne
	Fermeture		Scolaires

Ouverture de la piscine de Lamotte-Beuvron (Mai - Juin)

	9h	9h40	10h30	11h30	12h	14h	15h	16h	16h45	17h45	19h
lundi									Animation : École de Natation		
mardi											
mercredi			Créneau 3ème âge / Nageurs								
jeudi											
vendredi											
samedi											
dimanche											

	Horaires Public		Animation Coeur de Sologne
	Fermeture		Scolaires

**Ouverture des piscines intercommunales de Lamotte-Beuvron et Nouan-le-Fuzelier
(Juillet - Août)**

	10h30	11h	11h30	12h	13h	14h30	19h
lundi							
mardi							
mercredi		Créneau 3ème âge / Nageurs					19h30
		Créneau 3ème âge / Nageurs					Aquagym NLF
jeudi							Aquagym LB
vendredi							
samedi							
dimanche							

	Public Lamotte-Beuvron		Centre aéré Lamotte-Beuvron		Animation Coeur de Sologne
	Public Nouan-le-Fuzelier		Fermeture		

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

OBJET : Piscines - Tarifs saison 2012

Le maintien des tarifs est adopté à l'unanimité par le conseil communautaire, à savoir :

Tarifs à l'unité :

- gratuité pour les enfants jusqu'à 4 ans, obligatoirement accompagnés, ainsi que pour les élèves des écoles du territoire (primaires, collège et SEGPA, Cerçay et IME de Vouzon) dans le cadre de l'enseignement scolaire,
- gratuité pour les accueils de loisirs, sans hébergement, rattachés aux communes du territoire dans les créneaux horaires organisés en concertation avec le service,
- enfants de 5 à 16 ans inclus 1,20 €
- adultes à partir de 17 ans 2,40 €

Abonnements :

- 10 entrées enfants 9,50 €
- 10 entrées adultes 19,00 €

Forfaits (pour l'accès à la piscine de Nouan-le-Fuzelier seulement) :

- Village vacances de Nouan-le-Fuzelier 600,00 €
- Camping de Nouan-le-Fuzelier 2 400,00 €

Précisions :

- Les abonnements et tickets ouvrent droit d'accès aux deux établissements.
- Pour les cours d'aquagym et pour les animations, seul le paiement du prix de l'entrée sera demandé.

OBJET :	Piscines - Créations de postes pour les saisonniers
----------------	--

Le conseil communautaire décide à l'unanimité la création des postes suivants pour le fonctionnement des 2 piscines intercommunales :

- Adjointes techniques 2^{ème} classe rémunérés au 1^{er} échelon du grade :
du 15 mai au 31 août 2012 : 3 postes à temps complet,
du 1^{er} juillet au 31 août 2012 : 4 postes à temps complet.
- Educateurs des activités physiques et sportives :
du 1^{er} mai au 31 août 2012 : 1 poste à temps complet,
du 1^{er} juillet au 31 août 2012 : 2 postes à temps complet,
du 1^{er} au 31 août 2012 : 1 poste à temps complet.

Pour ce qui concerne les éducateurs des activités physiques et sportives, les employés saisonniers seront rémunérés au 5^{ème} échelon du grade pour les personnes titulaires du BEESAN et au 3^{ème} échelon du grade pour celles détentrices du BNSSA.

OBJET :	Piscines - Convention de gestion pour la cafétéria de la piscine de Lamotte-Beuvron
----------------	--

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les termes de la convention de gestion pour la cafétéria de la piscine de Lamotte-Beuvron avec la société « SARL l'étoile » et autorise à l'unanimité le Président à la signer.

OBJET :	Médiathèque - Demande de subvention
----------------	--

Le Président présente au conseil communautaire le projet de travaux d'amélioration de la médiathèque.

Les travaux comprennent la pose de nouvelles fenêtres, l'aménagement d'un bureau pour le personnel encadrant récemment recruté et la climatisation de salle informatique.

Le projet est évalué à 34 861,73 € HT soit 41 694,63 € TTC pour les travaux et le mobilier du nouveau bureau pourrait approcher les 1 000 € TTC.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la réalisation de l'investissement et sollicite du Conseil Général une subvention pour aider la communauté de communes Cœur de Sologne à financer ce projet.